



ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION ROBUSTES

Certificat de garantie limitée - Outils Hultdins

A. GARANTIE GÉNÉRALE - Rotobec inc. (ci-après appelée «Rotobec») garantit que ses outils Hultdins (ci-après appelées le «Produit») sont exempts de défauts de matériel et fabrication, sous réserve des termes et conditions ci-bas, au concessionnaire Rotobec autorisé (ce-après appelé le «Concessionnaire»).

B. COUVERTURE PAR LA GARANTIE

- La garantie couvre toutes les composantes du produit Rotobec neuf, à l'exception des boyaux et tubes hydrauliques, adaptateurs hydrauliques et fils électriques dont le matériel ou la fabrication est défectueux. Cette garantie s'applique à toutes les composantes (à l'exception des boyaux et tubes hydrauliques, adaptateurs hydrauliques et fils électriques) utilisées, maintenues comme prévu, conformément avec/comme indiqué dans toutes les lignes directrices applicables et instructions tel qu'indiqué dans le manuel du produit. La durée de la garantie est d'un (1) an à compter de la date d'achat ou 2000 heures d'utilisation, le premier cas échéant.

La garantie inclus la main d'œuvre effectué par Rotobec ou un concessionnaire Rotobec. La preuve de défaut doit être soumise à l'intérieur de dix (10) jours de la date de bris ou de la découverte du défaut et toute réclamation doit être soumise à l'intérieur de trente (30) jours de la date de la soumission de la preuve du bris ou défaut.

La garantie est offerte uniquement au premier acheteur du produit (ci-après appelé «l'Acheteur») et elle ne peut être transférée aux acheteurs subséquents et/ou aux cessionnaires de l'Acheteur que si Rotobec y consent par écrit.

C. CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR LA GARANTIE - Les cas suivants font obstacle à l'application de la présente garantie: (1) les produits usagés; (2) les défauts résultant d'une modification ou d'une altération du produit n'ayant pas fait l'objet au préalable d'une approbation écrite de Rotobec; (3) l'usure normale des pièces, la négligence dans l'entretien du produit, l'inobservation du mode d'emploi et/ou l'inobservation des normes d'utilisation prescrites par Rotobec, le mauvais usage, la négligence dans le remisage et les accidents; (4) l'entretien courant des pièces et le service; (5) le coût de main-d'œuvre impliqué dans le diagnostic d'une panne; (6) tous défauts qui peuvent survenir suite à la modification des ajustements de pressions préétablies par Rotobec; (7) les frais de transport en milles ou en kilomètres.

D. USAGE INHABITUEL DU PRODUIT - Le produit est conçu et manufacturé par Rotobec pour certaines applications spécifiques par du personnel qualifié, en conformité avec le manuel Rotobec et toutes les lois fédérales, provinciales et toutes lignes directrices industrielles Tout usage ou opération inhabituelle du Produit doit faire au préalable l'objet d'une autorisation écrite de Rotobec.

E. SERVICE DE LA GARANTIE - En cas de défaillance causé par une pièce couverte par la présente garantie ou par l'assemblage en usine, l'Acheteur doit: (1) informer immédiatement Rotobec de la nature du défaut; (2) cesser immédiatement l'usage ou l'opération du Produit, sauf avec l'accord écrit de Rotobec. Le service de la garantie doit être effectué au point d'achat du Produit soit par Rotobec. Le service de la garantie doit être effectué au point d'achat du Produit soit par Rotobec ou soit par un Concessionnaire utilisant des pièces fournies par Rotobec.

Si le produit a été acheté directement chez Rotobec, l'Acheteur doit retourner le Produit ou les pièces défectueuses «port payé» à Rotobec sans délai. Si Rotobec estime que les pièces sont défectueuses, elle les réparera ou les remplacera et, si le Produit a été retourné chez Rotobec, les installera sans frais pour l'Acheteur.

Si le produit a été acheté chez un Concessionnaire, Rotobec fera parvenir des pièces de rechange à l'Acheteur par l'intermédiaire du Concessionnaire. Le Concessionnaire installera les pièces de rechange et retournera les pièces remplacées à Rotobec «port payé» par l'Acheteur dans les trente (30) jours des réparations. Les pièces et la main d'œuvre seront sans frais pour l'Acheteur à la condition qu'il soit prouvé à la satisfaction de Rotobec que les pièces remplacées étaient défectueuses.

Dans tous les cas, les frais reliés au transport des pièces ou du Produit, au temps supplémentaire effectué à la demande de l'Acheteur ou à tout service et/ou entretien sont à la charge de l'Acheteur.

Toutes les pièces remplacées en vertu de la présente garantie demeurent la propriété de Rotobec.